

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS  
PRISES PAR LE MAIRE  
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 15 décembre 2016.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 16 avril 2014,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**1- Décision du 07 novembre 2016 :**

Portant sur les tarifs 2017 des cours de musique dans les établissements scolaires du premier degré par les Centres Musicaux Ruraux – Nogent sur Marne (94) pour un montant de 1 841.50 € TTC de l'heure annuelle pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**2- Décision du 17 novembre 2016 :**

Portant sur la réalisation de travaux de voirie suite extension réseau d'assainissement chemin du Moulin, le Buis d'Aps et RD 107 par l'entreprise FAURIE – Ste Agrève 07 pour un montant de 11 631.23 € HT soit 13 957.47 € TTC.

**3- Décision du 17 novembre 2016 :**

Portant sur la maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'un réseau de Collecte des eaux pluviales Rue du 19 mars et la Condamine par le cabinet NALDEO – Agence Drômardèche – Aubenas pour un montant de 10 100 € HT soit 12 120 € TTC.

**4- Décision du 18 novembre 2016 :**

Portant sur la révision du PLU de la Commune d'Alba la Romaine par le cabinet VIDAL CONSULTANT sis Aix-en-Provence (13) pour un montant de 40 400 € HT soit 48 480 € TTC pour une durée de la mission de 23 mois.

.../...

**5- Décision du 21 novembre 2016 :**

Portant acceptation remboursement de l'assurance suite collision du 15 septembre 2016 d'un véhicule dans les barrières devant ALBA INFO par Monsieur FAISON Agent Général GAN Assurance – Montélimar pour un montant de 117.18 €.

**6- Décision du 30 novembre 2016 :**

Portant sur les travaux d'étanchéité du toit terrasse de la salle d'affichage de la Mairie par l'entreprise R. BROUCHIER EURL – 07 150 VAGNAS pour un montant de 3 120.49 € HT soit 3 744.59 € TTC.

**7- Décision du 30 novembre 2016 :**

Portant sur les travaux d'isolation de la Mairie et de l'école primaire publique par l'entreprise ABC BOIS – ALBA LA ROMAINE pour un montant de 13 590 € HT soit 16 308 € TTC.

En matière d'urbanisme et de droit de préemption urbain,  
VU les articles précédemment cités,  
VU l'avis de la CADA du 25 octobre 2001, réf. N°20013937, sur la non communicabilité des DIA, Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises mais ne communique pas l'intégralité des documents.

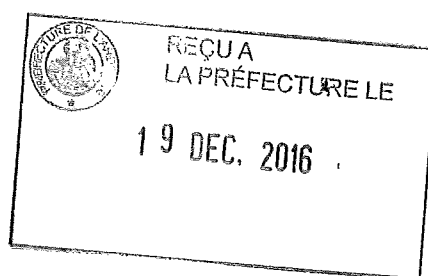
**8-Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles :**

- Le 14 novembre 2016 DIA transmise le 14 novembre 2016 par Maître FLANDRIN, notaire à Pierrelatte (26).

- Le 21 novembre 2016 DIA transmise le 21 novembre 2016 par Maître FAUCHATRE, notaire à Viviers (07).

Fait à Alba La Romaine, le 15 décembre 2016.

Le Maire,  
André VOLLE.



.../...